

Monsieur Guy Parmelin, Conseiller fédéral, Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche, Palais fédéral Est, 3003 Berne

Train d'ordonnances agricoles 2022 : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le conseiller fédéral,

Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel remercie la Confédération de lui donner la possibilité de faire part de son point de vue dans le cadre de cette consultation.

Malgré l'effort consenti pour diminuer et faciliter le travail de l'administration et des agriculteurs, nous restons préoccupés par l'augmentation du niveau de détail des prescriptions, ce qui se répercute inmanquablement sur les contrôles. La volonté de simplification administrative doit être poursuivie de manière concrète. Il convient de viser une administration simple, tant pour les bénéficiaires que pour les cantons chargés de l'application dès l'élaboration des mesures. Il est également important de travailler dans la continuité et la stabilité sachant que chaque modification de bases légales génère d'importants coûts de mise en place ainsi que des inquiétudes dans les milieux concernés.

La révision complète de l'ordonnance sur les améliorations structurelles est une excellente chose. Nous saluons les précisions apportées dans ce domaine tout en vous demandant de considérer que ces prestations concernent également une aide et un accompagnement des agriculteurs dans leur adaptation aux exigences du marché.

Nous sommes d'avis que le mode d'attribution des suppléments alloués pour le lait transformé en fromage doit perdurer, ceci pour éviter de complexifier le système et de risquer une baisse des prix du produit final.

Nous saluons également les modifications apportées en matière de trafic des animaux, en particulier le fait que le service vétérinaire puisse désormais exiger une correction de données et qu'une vision globale de tous les documents d'accompagnement électroniques soit offerte.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le conseiller fédéral, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 27 avril 2022

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND